

EXPOSITION « L'UN POUR L'AUTRE »

Cette exposition sur les relations entre Haïtiens et Juifs est avant tout un acte de solidarité entre deux peuples victimes de racisme et de persécutions. Elle est aussi un vibrant hommage à ces deux peuples qui firent preuve d'humanité « L'UN POUR L'AUTRE ».

Dans cette exposition, il est essentiellement question de fraternité mais surtout de justice. Au congrès pour la défense de la culture à Paris en juillet 1937, l'écrivain haïtien Jacques Roumain dénonçait les persécutions des noirs et des juifs en Allemagne. En effet, une des premières victimes du nazisme, Hilarius Gilges, artiste noir, sera assassiné en 1933 par les SS.

Après l'invasion allemande de la Rhénanie plus de 400 mulâtres seront stérilisés et 400 autres envoyés dans les camps de concentration. En 1937 les nazis organisent une exposition sur les arts dégénérés à Düsseldorf, sur l'affiche : Un singe noir avec l'étoile de David.

Il y avait tout au plus une centaine d'Haïtiens en Europe au moment du déclenchement de la guerre. Plusieurs seront internés dans des camps, comme Charles Duchatellier et le docteur Maurice Couba. Interné au camp de concentration de Buchenwald, l'Haïtien Jean-Marcel Nicholas sera libéré le 11 avril 1945.

D'autres Haïtiens rentrés en résistance seront fusillés par les allemands comme l'étudiant en médecine Tony Bloncourt. Un Franco-Haïtien, le célèbre commandant Kieffer sera un des premiers résistants à rejoindre De Gaulle.

Cette Exposition se décline en quatre volets. Le premier porte sur la présence des Juifs en Haïti. S'ils n'ont jamais été nombreux, ils ont cependant, comme Joseph Frankael et sa fille Maria, été des mécènes dans le monde des arts et de la culture.

Le deuxième volet fait référence à la décision du gouvernement haïtien d'octroyer la nationalité haïtienne et le statut de réfugié à des centaines de Juifs persécutés. L'exposition de documents-photos nous révèle cette présence active de réfugiés juifs qui contribueront à la vie économique et

culturelle d'Haïti comme Otto Salzmänn ou encore Kurt Fisher un des fondateurs, avec Jacques Roumain, du Bureau et du Musée d'ethnologie. L'accent est aussi mis sur la réaction des intellectuels haïtiens comme Dantès Bellegarde qui ne cessent de condamner l'antisémitisme dès 1933. En 1941 encore Hérard C. Roy dans un article *Antijudaïsme et Antisémitisme* dénonçait les massacres des juifs en Allemagne.

Le troisième volet est un vibrant témoignage de fraternité et d'amitié entre des individus de bonne volonté des communautés haïtiennes et juives. Toutes ces personnes de bonne volonté, Émile Ollivier, Ghila Sroka de la *Tribune Juive*, Daniel Amar, Alix Laurent, Dany Laférière, Maurice Chalom, Natania Étienne mais surtout l'écrivain et universitaire Gérard Étienne, converti au judaïsme, ont contribué au renforcement des liens entre les deux communautés.

Le dernier volet met l'accent sur la campagne de solidarité de la communauté juive montréalaise envers le peuple haïtien lors du tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010. Il souligne aussi l'action solidaire de jeunes auteurs et artistes du collège du Canapé-Vert et du lycée Henri Christophe en Haïti, ainsi que de l'école secondaire juive Herzliah qui ont établi des échanges après le séisme, clamant leur volonté du double refus de l'ordre des choses et de la fatalité et contribuant à leur manière au *Tikum Olam*, à la réparation de notre monde.

L'exposition « L'UN POUR L'AUTRE » a bénéficié du soutien de la Ville de Montréal, du Conseil des Arts du Canada, de la UNIBANK, de la FOKAL, et de Citoyenneté et Immigration Canada.

Nos remerciements particuliers aux familles Mohr, Salzmänn, à l'école juive Herzliah, au collège du Canapé-Vert, au Lycée Henri Christophe, à Joseph Bernard Jr., à Maurice Chalom, aux Éditions du Marais et à Natania Étienne.

Conception de l'exposition : Frantz Voltaire • Conception graphique : Manuel Salgado
Recherches : Natania Étienne, Claudette Morel • Infographie : Pedy Multidor
Rédaction des textes : Maurice Chalom, Emmanuel Amar, Joseph Bernard Jr, Frantz Voltaire



Joseph Fraenckel

Monsieur Joseph Fraenckel est un des étrangers et hommes d'affaires les plus populaires et les plus estimés d'Haïti. Arrivé depuis quarante ans dans le pays, il débute d'abord à Jacmel, comme chef de la maison Simmonds frères, puis il s'établit à son compte personnel dans la même ville.

Il naquit au Danemark en 1863 et après que ses études furent achevées avec succès, il obtint le diplôme de Commerce, dans une école supérieure. Il est membre de tous les clubs d'Haïti et aussi un grand dignitaire de l'ordre maçonnique. Il parle avec facilité le Français, l'Anglais, le Danois et l'Allemand.

Mr. Joseph Fraenckel contribue à l'évolution et à la prospérité de ce pays avec un dévouement, un zèle, une ardeur, et on pourrait même dire un patriotisme rares, dont aucun citoyen ne pourrait donner une plus grande preuve. On peut donc dire de lui qu'il est un bon Haïtien, un "Haïtien Honorable", comme ses nombreux amis l'appellent toujours, à considéré les constants et vaillants efforts qu'il n'a jamais cessé de déployer pour promouvoir le commerce de son pays d'adoption, ses ressources industrielles, commerciales et économiques.

Lutteur infatigable, ne reculant devant aucun obstacle, si terrible qu'il paraisse, il convient de noter aussi que Monsieur Fraenckel n'a pas été sans avoir connu beaucoup de vicissitude au cours de son existence, mais sa volonté ferme et persévérante, son énergie merveilleuse que rien ne peut abattre, lui ont permis de les dominer toujours.

Monsieur Fraenckel a une passion: sa fille! L'amour paternel qui est sentiment divin, si tendre, si profond dans le cœur d'un père sentimental prend chez lui une proportion, une intensité qu'atteint au paroxysme. Sa fille adorée le lui rend bien aussi, il faut le reconnaître.

Madame Maria Fraenckel, sa fille, a toutes les qualités de cœur et d'esprit de son père. Son intelligence est vive et primesautière. A cela s'ajoutent tous les charmes, toutes les grâces de la créole qui font d'elle une des plus jolies personnes de la haute société d'Haïti. Elle a d'ailleurs reçu le premier prix dans notre concours de beauté.

Mr. Joseph Fraenckel qui est dans tout l'épanouissement de son activité productrice, "ayant eue de sa vie énorme", mérite bien la sympathie et l'admiration de ses nombreux amis pour son caractère franc et ouvert, sa générosité proverbiale et sa courtoisie que tout le monde se plait à louer. Ses beaux et nobles efforts en vue de développer d'une façon pratique, les ressources commerciales, industrielles et économiques de ce beau pays d'Haïti, si riche et si fertile, seront certainement récompensés. Il va sans dire que la Nation Haïtienne aura aussi sa part de larges profits.

Mr. Joseph Fraenckel is one of the most popular and esteemed among the foreigners and business men of Haïti. He came to this country forty years ago and started first at Jacmel as manager of the house of Simonds Frères. Afterwards he established himself independently in the same town.

Mr. Fraenckel was born in Denmark in 1863, and after completing his education, he obtained a Commercial Diploma in a High School. He is a member of all the clubs of Haïti and has attained high masonic honors. He speaks French, English, Danish and German fluently, which constitutes an immense advantage for a business man of his kind in a young and undeveloped country.

Mr. Fraenckel has contributed to the evolution and prosperity of the country with a devotion, a zeal and a rare patriotism which no citizen could have surpassed. One can truly say of him that he is a good Haïtian, "an honorary Haïtian", as his numerous friends are accustomed to call him, in referring to his unceasing efforts for the promotion of the commercial, industrial and economic resources of his adopted country.

Indefatigable fighter, never giving way before any obstacle, however difficult, Mr. Fraenckel has nevertheless met many vicissitudes in the course of his life. These, his indomitable will power and unceasing energy alone have been able to overcome.

Mr. Fraenckel's great passion is his daughter. The tender paternal love which dwells in every



JOSEPH FRAENCKEL

father's heart assumes in his case an intensity which amounts to nothing short of passion. And there is no doubt that his daughter repays his feeling in equal measure. The exchange of affection between the two is beautiful to see.

Madame Maria Fraenckel possesses all the qualities of heart and mind which are characteristic of her father. To a lively and quick intelligence are added all the charms and graces of the Creole. She is considered one of the beauties of Haïtian society and has received the first prize in our beauty contest.

Mr. Joseph Fraenckel by his open character, his proverbial generosity and his courtesy has gained the friendship and admiration of all with whom he has come in contact. His practical efforts for the development of the commercial and industrial resources of the rich and fertile country of Haïti will surely be rewarded. And the Haïtian people themselves will reap their share of these profits.

Mr. Joseph Fraenckel's personality will be long remembered in Haïti, as one of the foremost and prominent business men in her history.

A. Chalom et Fils

Port au Prince

Située depuis l'année 1904, à l'angle des rues Combe et des Fronts Forts, cette maison importe des tissus de tous genres et autres marchandises sèches directement des Etats Unis, de la France et de l'Angleterre. Boite postale No. 16, adresse télégraphique: Chalom. Les codes en usage sont l'A, B, C, 5ème Edition et le Lieber. Le gérant de la maison est Monsieur Salomon Abithol, procureur, associé. Elle a huit employés et trois agents dans les principales villes de province. Représentant de maisons étrangères, elle est en mesure d'accepter d'autres représentations de maisons sérieuses et importantes de l'étranger.

La maison vend en gros et en détail et toutes ses ventes se font généralement au comptant. Ses articles sont toujours garantis de bonne qualité et des premières marques. On y parle l'Espagnol, l'Anglais, le Français et l'Arabe.

L'ancienneté de cette maison qui compte quinze années d'existence, sa correction et sa promptitude, les fonds considérables dont elle dispose, lui ont valu une clientèle très grande et disséminée dans toutes les parties de la République. Elle vend à un bon marché exceptionnel et ses ventes s'opèrent tant en gros qu'en détail. Nulle autre maison que celle de A. Chalom et fils n'offre plus de garanties dans la ville de Port au Prince, pour la bonne qualité de ses articles et leur bon marché qui défie toute concurrence.

Les associés de cette maison régulièrement font des voyages d'affaires aux Etats Unis d'Amérique et en Europe, afin de surveiller personnellement leurs immenses achats; c'est la raison pourqu'il ils sont à même de faire des prix spéciaux sur différents articles à certaines périodes.

Leurs spécialités sont les tissus et nouveautés de toutes sortes, bien qu'ils font aussi des affaires importantes dans d'autres articles.

Les Frères Chalom jouissent d'une popularité générale en société et possèdent un grand nombre d'amis dans toutes les villes de la République.

Ils sont toujours à l'alerte d'augmenter leurs affaires, déjà très importantes et les manufacturiers et marchands en gros feront bien de correspondre avec eux parce qu'ils sont dans une position à même de manier et diriger n'importe quel nombre d'agences à cause de leurs commis voyageurs et agents qui voyage dans toute la République toutes les saisons de l'année.

La maison correspond en: Anglais, Français ou Arabe.

Situated since the year 1904, at the corner of Combe Street and Fronts Forts, this house imports all sorts of woven materials and other dry goods directly from the United States, France and England. P. O. Box 16, cable address: Chalom. The codes used are A, B, C, 5th Edition and Lieber. The manager of the firm is Mr. Salomon Abithol, who is vested with the power of attorney and is partner. It has 8 clerks and 3 agents in the principal towns of the country. Representing already foreign firms, it would like to accept other representations of reliable and important concerns abroad.

The house sells wholesale and retail and its sales are generally cash. Its articles are always guaranteed to be of good quality and best brands. Spanish, English, French and Arabic are spoken.

Its 15 years of existence, its correctness and promptness and the large capital it disposes of, has won for it a large number of customers, in all parts of the Republic. That is why the volume of its business is so great, and increasing from year to year. In this house can be found the most varied articles, the most modern novelties, the finest woven materials of the place. It sells at exceptionally low prices both wholesale and retail. No other house in Port au Prince offers such guarantees for the good quality of its articles and its prices defy all competition.

The partners of this firm make regular trips to the United States of America and different parts of Europe in order to personally oversee their large wholesale purchases and in this way they are enabled to make special prices on special articles at given periods.

Their specialty is in the dry goods line and novelties of all kinds, although they do other outside business when presented in an attractive way.

The Chalom Brothers are very popular in society and have a large circle of friends in every city of the Republic.

They are always anxious to increase their already large business and manufacturers and wholesale merchants would do well to open correspondence with them as they are in a position to handle any number of agencies on account of their traveling men and agents who cover the entire Republic during all seasons of the year. Correspondence in English, French or Arabic.



SALOMON ABITHOL



H. CHALOM



H. CHALOM



Intérieur du Magasin

Entrée de Store



Dès l'arrivée au pouvoir d'Hitler, les écrivains et intellectuels haïtiens comme Léon Laleau et Nemours Auguste condamnent l'idéologie raciste des nazis. Léon Laleau écrivain et Ministre des Relations Extérieures d'Haïti décidera au nom du gouvernement haïtien d'accentuer les facilités d'admission en Haïti des réfugiés juifs.

Goldsmith Rothschild représentant des organisations juives auprès du gouvernement haïtien avait obtenu l'accord d'Haïti de recevoir 50000 réfugiés juifs après l'échec de la conférence d'Évian.

Le secrétaire d'état américain Summer Welles s'opposera à ce projet. Il écrit : « Je ne peux pas croire que toutes les tentatives de fixer 50000 réfugiés allemands en Haïti pourra avoir des retombées positives. » Le 13 janvier 1939 il devait préciser son point de vue en signalant que « des efforts du type de ceux dont on a discuté devraient être découragés ». Face à cette situation terrifiante pour les Juifs le gouvernement haïtien allait prendre une mesure d'exception.

Le 29 mai 1939 le président Sténio Vincent signait un Décret-loi permettant aux Juifs d'acquérir dans les légations et consulats de la république d'Haïti la nationalité haïtienne. Cette procédure exceptionnelle sera connue sous le nom de *Naturalisation in absentia*. Pour l'historien haïtien Marcel B. Auguste : « De toutes les mesures prises en faveur des réfugiés juifs, l'octroi de la nationalité haïtienne est de loin la plus révolutionnaire. »

Éduqué en Suisse alémanique et attaché aux valeurs humanistes le grand écrivain haïtien Jacques Roumain se lie d'amitié avec des écrivains juifs allemands et dénonce dès 1933 les activités d'une cellule hitlérienne en Haïti. Il affirme dans un discours prononcé à New York:

« Nous haïssons le fascisme avec ses mythes raciaux qui défient la science et outragent la dignité humaine. Nous condamnons un régime qui brûle les livres de Heine et qui réduit Hindemith au silence... et accule à l'exil les meilleurs penseurs de l'Allemagne moderne.

« Nous méprisons un régime qui use de la cruauté contre des personnes à cause de leur appartenance raciale. Notre compassion va aux juifs persécutés, mais tout autant aux Noirs d'Afrique du Sud, dépouillés de leurs terres, opprimés et ravalés aux rangs des intouchables. »

Chargé d'affaires d'Haïti au Mexique, Jacques Roumain retrouvera en 1942 ses amis juifs allemands exilés comme Walter Janka des Brigades internationales ou encore Ludwig Reven, opposant de la première heure à Hitler. La romancière juive Anna Seghers occupera parmi les amis de Roumain une place spéciale. Après la guerre elle publiera une série d'œuvres sur Haïti dont *Die Hochzeit Von Haiti* (1949) et *Drie Fraun aus Haiti* (1950). Elle évoquera aussi Jacques Roumain dans *Über Kunstwerke und Wirklichkeit* (1970).

Le grand intellectuel libéral Dantès Bellegarde, historien et diplomate dénoncera sur toutes les tribunes internationales le danger du nazisme.





La maison *Shemtob & Co.*, fondée en 1900 au No. 18 de la rue des Fronts-Forts, et gérée par MURAD JOSEPH SHEMTOB, ressortissant américain. Cette maison importait des marchandises sèches de toutes sortes, des nouveautés françaises, anglaises et américaines, des rubans, dentelles, lainages et broderies variés, des tissus en soie et en satin, des parfums. Cette maison de commerce était présente depuis 1895 aux Gonaïves, à la rue Lavaud. M. Shemtob fit cadeau à cette localité un hôpital public doté de 24 chambres. La maison Shemtob exportait le café et le coton qu'elle transformait grâce aux machines spéciales qu'elle possédait. M. Shemtob mourut en Haïti le 20 juin 1920.

La famille jacmélienne MONSANTO, d'origine hollandaise, impliquée surtout dans le commerce d'import-export. Max Monsanto, qui en 1919 vivait en Haïti depuis déjà 35 ans, fonda sa propre firme en 1909 à la rue du Magasin de l'État. Il fonda également l'*Hôtel Bellevue* avec son frère Gaspard ; Etesse Monsanto s'installa à Port-au-Prince en 1913, et sa maison de commission représentait plusieurs manufactures américaines et européennes. Elle exportait vers les États-Unis et l'Europe le café, le cacao, le coton, le gaïac et le campêche d'Haïti.

JOSEPH FRAENKEL, né en 1863 à Noestved, en Danemark. En 1919, il était en Haïti depuis une quarantaine d'années. Il s'installa en premier lieu dans la ville de Jacmel, où il devint le chef de la maison Simmonds de ladite ville. En 1915, il fonda à *la rue Sans Culottes*, aux Gonaïves, la *Artibonite Trading Co.*, rebaptisée par la suite *Société Commerciale d'Haïti*, dont la maison mère était basée à Port-au-Prince. La firme de Fraenckel avait également des succursales au Cap-Haïtien, à Port-de-Paix, et à Saint-Marc où se trouvaient les *Usines Saint-André*. Elle fut aux Gonaïves le représentant de la *Raporel Line* et de plusieurs maisons des États-Unis. Elle fut aussi parmi les plus grandes exportatrices de café, et coton et d'huile de coton, de cuir, de campêche, de miel, de cire, de gaïac et d'engrais à base des déchets de coton du pays. Mr Franckel fut le membre de plusieurs clubs d'Haïti, et grand dignitaire de l'ordre maçonnique. Il mourut à Port-au-Prince le 28 novembre 1927.

La *Maison S. Silvera*, fondée en 1911 à la rue Lavaud. C'était aux côtés de la maison *Shemtob et Co.* un important magasin de toiles et de provisions alimentaires.

La Maison allemande Simmonds, fondée à Port-au-Prince au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, mais basée à Jacmel vers 1919. Elle fut parmi les maisons les plus anciennes de la ville. Important d'Europe et des États-Unis, cette firme fut surtout l'une des plus grandes exportatrices de café et de coton transformés sur place par leur propre machinerie. Son propriétaire, M. Jean William Simmonds, vivait surtout à Paris. Son entreprise fut gérée dans un premier temps par Joseph Fraenckel, puis par Ludovic Lamarque.

Durant les années 30, l'idéologie nazie condamnera Juifs et Noirs. L'Article 13 des Lois de Nuremberg stipule d'ailleurs que : « La Terre ne peut appartenir qu'à celui qui est de sang allemand ou apparenté. N'est pas de sang allemand celui qui a parmi ces ancêtres, du côté paternel ou du côté maternel, une fraction de sang juif ou de sang noir. »

C'est dans ce contexte particulièrement tragique, au moment où l'Europe se transforme en tombeau, au moment où le Canada ferme ses portes à l'immigration juive que, le 29 mai 1939, un décret-loi permettant aux réfugiés juifs d'acquérir la citoyenneté à partir des légations haïtiennes est entériné par Sténio Vincent, le Président d'Haïti. Grace à cette procédure, connue sous le nom de « naturalisation in absentia » le Président Sténio Vincent, allait permettre à plusieurs centaines de juifs persécutés d'échapper à la déportation.



**DÉCRET-LOI DU 29 MAI 1939,
OCTROYANT LA NATIONALITÉ IN ABSENTIA**

Décret-loi Sténio Vincent Président de la République

Vu les articles 30 et 35 de la Constitution ;
Vu la Loi du 22 Août 1907 sur la nationalité ;
et celle du 28 Août 1933 sur l'Enregistrement ;
Vu le Décret-Loi du 29 Novembre 1937 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 1er du Décret-Loi du 29 Novembre 1937 ;
Sur le rapport des Secrétaires d'État de la Justice, des Finances et des Relations Extérieures ;
Et après approbation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale ;

Décète :

Art. 1er. – L'article 1er du Décret-Loi du 29 Novembre 1937, modifiant l'article 6 de la Loi du 22 Août 1937 sur la nationalité est amendé comme suit :

« Le délai de résidence prévu à l'article précédent est réduit à un an, en faveur de tout étranger qui aura épousé une Haïtienne ou qui aura rendu des services importants à Haïti, y aura apporté des talents distingués.

Il est également réduit à un an, en faveur de tout étranger qui sera venu se fixer dans le Pays avec l'intention d'y placer des capitaux importants, en vue du développement de l'industrie et de l'agriculture.

Néanmoins, pourra bénéficier de la naturalisation, avant même l'année de résidence, tout étranger, venu dans le but ci-dessus indiqué qui aura justifié qu'il possède en Haïti des capitaux investis dans des entreprises industrielles ou agricoles.

Dans ce cas, il sera assujéti au paiement d'une taxe de naturalisation de Mille Gourdes.

Le Secrétaire d'État des Relations Extérieures pourra, sur la demande formelle des intéressés, et en vertu d'une décision du Conseil des Secrétaires d'État, autoriser les Agents Diplomatiques ou Consulaires, lorsqu'ils sont de nationalité haïtienne à recevoir le serment prévu par l'article 14 du Code Civil, dans le cas où les dits intéressés auront justifié avoir investi les capitaux dans des entreprises industrielles ou agricoles haïtiennes ou lorsqu'ils auront contribué, par un apport financier substantiel, à l'établissement ou au développement des Œuvres Sociales agricoles ou autres d'utilité publique, entreprises par le Gouvernement.

Le procès verbal dressé à cette occasion par l'Agent qualifié sera immédiatement acheminé au Département des Relations Extérieures, pour les suites utiles à y donner. Il sera délivré aux personnes qui pourront être ainsi admises à la nationalité haïtienne et qui auront prouvé avoir rempli l'engagement ci-dessus, une lettre de naturalisation, assujéti à une taxe de Mille cinq cents gourdes. Ces personnes chaque année, acquitteront une taxe d'immatriculation conformément à ce qui est prévu au Tarif consulaire.

Le défaut de paiement de la taxe d'immatriculation, durant deux années consécutives équivaudra à une renonciation tacite de l'intéressé à la nationalité haïtienne. »

Art. 2. – Le présent Décret-Loi abroge toutes Lois ou dispositions de Lois qui lui sont contraires et sera exécuté à la diligence des Secrétaires d'État de la Justice, des Finances et des Relations Extérieures.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 29 Mai 1939,
an 136ème de l'Indépendance et Vème de la Libération et de la Restauration.

Par le Président : Sténio Vincent
Le Secrétaire d'État de la Justice : Luc G. Prophète
Le Secrétaire d'État des Finances : Mont-Rosier Déjean
Le Secrétaire d'État des Relations Extérieures : Léon Laleau
Par autorisation du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale :
Le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale :
Ls. S. Zéphirin

Au nom de la République
Le Président de la République ordonne que le Décret-Loi
ci-dessus soit revêtu du Sceau de la République, imprimé, publié et exécuté.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 29 Mai 1939,
an 136ème de l'Indépendance et Vème de la Libération et de la Restauration.

Par le Président : Sténio Vincent
Le Secrétaire d'État de la Justice et des Cultes : Luc G. Prophète
Le Secrétaire d'État des Finances et du Commerce : Mont-Rosier Déjean
Le Secrétaire d'État des Travaux Publics et des Relations Extérieures : Léon Laleau
Le Secrétaire d'État de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et du Travail : Dum. Estimé
Le Secrétaire d'État de l'Intérieur : Ch. Lanoue



No. 116 N



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LETTRE DE NATURALISATION

Vu les articles 5 de la Constitution; 14 du Code Civil; 5 de la Loi du 22 Aout 1907; le Décret-Loi du 29 Mai 1939 modifiant la Loi du 22 Aout 1907.

Attendu que Madame Pinkas ROSENTHAL, née Chaïa INTRATER en vue d'acquérir la nationalité haïtienne a prêté serment devant l'autorité compétente et rempli les formalités exigées par les Lois de la République;

Sur les rapports des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et de la Justice;

Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat la présente LETTRE DE NATURALISATION est délivrée à

Madame Pinkas ROSENTHAL, née Chaïa INTRATER

lui octroyant la QUALITÉ D'HAÏTIEN, avec les droits, prérogatives et charges qui y sont attachés, conformément à la Constitution et aux Lois de la République.

Délivrée à Port-au-Prince le 6 Juin 1940.

An 137ème de l'Indépendance et VIème de la Libération et de la Restauration.

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures:

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:



No. 113 N



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LETTRE DE NATURALISATION

Vu les articles 5 de la Constitution; 14 du Code Civil; 5 de la Loi du 22 Aout 1907; le Décret-Loi du 29 Mai 1939 modifiant la Loi du 22 Aout 1907.

Attendu que Monsieur Aron INTRATER en vue d'acquérir la nationalité haïtienne a prêté serment devant l'autorité compétente et rempli les formalités exigées par les Lois de la République;

Sur les rapports des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et de la Justice;

Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat la présente LETTRE DE NATURALISATION est délivrée à

Monsieur Aron INTRATER

lui octroyant la QUALITÉ D'HAÏTIEN, avec les droits, prérogatives et charges qui y sont attachés, conformément à la Constitution et aux Lois de la République.

Délivrée à Port-au-Prince le 6 Juin 1940.

An 137ème de l'Indépendance et VIème de la Libération et de la Restauration.

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures:

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:



No. 115 N



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LETTRE DE NATURALISATION

Vu les articles 5 de la Constitution; 14 du Code Civil; 5 de la Loi du 22 Aout 1907; le Décret-Loi du 29 Mai 1939 modifiant la Loi du 22 Aout 1907.

Attendu que Monsieur Pinkas ROSENTHAL en vue d'acquérir la nationalité haïtienne a prêté serment devant l'autorité compétente et rempli les formalités exigées par les Lois de la République;

Sur les rapports des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et de la Justice;

Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat la présente LETTRE DE NATURALISATION est délivrée à

Monsieur Pinkas ROSENTHAL

lui octroyant la QUALITÉ D'HAÏTIEN, avec les droits, prérogatives et charges qui y sont attachés, conformément à la Constitution et aux Lois de la République.

Délivrée à Port-au-Prince le 6 Juin 1940.

An 137ème de l'Indépendance et VIème de la Libération et de la Restauration.

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures:

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:



No. 114 N



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

LETTRE DE NATURALISATION

Vu les articles 5 de la Constitution; 14 du Code Civil; 5 de la Loi du 22 Aout 1907; le Décret-Loi du 29 Mai 1939 modifiant la Loi du 22 Aout 1907.

Attendu que Madame Chaïa Estève INTRATER en vue d'acquérir la nationalité haïtienne a prêté serment devant l'autorité compétente et rempli les formalités exigées par les Lois de la République;

Sur les rapports des Secrétaires d'Etat des Relations Extérieures et de la Justice;

Et de l'avis du Conseil des Secrétaires d'Etat la présente LETTRE DE NATURALISATION est délivrée à

Madame Chaïa Estève INTRATER

lui octroyant la QUALITÉ D'HAÏTIEN, avec les droits, prérogatives et charges qui y sont attachés, conformément à la Constitution et aux Lois de la République.

Délivrée à Port-au-Prince le 6 Juin 1940.

An 137ème de l'Indépendance et VIème de la Libération et de la Restauration.

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures:

Le Secrétaire d'Etat de la Justice:



Arnold Israel Schmul-Samuel
Berlin 62, Elisabethstr. 27.

Berlin, 10. III. 1939

Messieurs!

Je me range avec ceci à la petition de mon frère Siegfried et je vous demande de ma part la permission d'entrer dans le pays d'Haiti. Ma situation est la même que celle de mon frère et je n'ai rien à ajouter.

Moi aussi j'étais forcé de quitter ma position dans un grand magasin après 6 1/2 ans pour des questions raciales.

J'ai appris le métier d'un maçon et je connais ce métier assez bien pour gagner ma vie. En tout cas je ne serai jamais à charge au public ou d'une institution de bienfaisance.

Je peux vous servir avec des meilleurs certificats et références.

Veuillez agréer, Messieurs
mes salutations empressées.

Arnold Israel Schmul-Samuel

nom: Arnold Israel Schmul Samuel

date de naissance: 7. I. 1918

lieu " " : Altlandsberg

pays: Allemagne

nationalité: Allemand

relation de famille: non marié

Siegfried Israel Schmul sen. Samuel
Berlin 62, Elisabethstr. 27.

10. III. 1939

Secrétairerie d'Etat des Relations Extérieures

Port-au-Prince
Haïti

Messieurs!

Par la présente je prends la liberté de vous demander avec tous mes respects la permission d'entrer dans le pays de Haïti. Le suivant veuillez servir à votre information, et je vous prie instantanément de vous occuper le plus tôt possible de cette affaire.

J'ai l'idée de quitter l'Allemagne le plus vite possible pour des raisons raciales étant juif. J'ai 20 1/2 ans, allemand de nationalité. Après avoir quitté l'école supérieure j'ai été occupé pendant 7 1/2 ans dans une fabrique de filature de laine. En 1918 l'ancien propriétaire fut forcé de vendre cette fabrique et son successeur ne pouvait plus occuper des juifs. Pour cette raison j'ai appris le métier d'un tricoteur aux machines et je connais ce métier assez suffisamment pour gagner ma vie.

Le bureau d'immigration juif à Berlin me faisait apprendre la soudure électrique et autogène. Dans très peu de temps, au mois d'avril je serai perfectionné dans mes études et capable de travailler dans n'importe quelle entreprise.

Messieurs. Le jeune homme qui adresse cet appel à vous est un des centaines de malheureux, dont le seul crime c'est — sa faute de race. Et vous prie de lui donner la permission de pouvoir entrer dans votre pays si heureux ou il veut travailler sous des aspects plus heureux. — En attendant une réponse favorable à ma demande, veuillez agréer, Messieurs, mes salutations empressées.

Siegfried Schmul

DECLARATION D'INTENTION DE NATURALISATION

DE Monsieur Abram Frankenstein

SEXE: (Masculin)

NOM: Frankenstein

PRENOM: Abram

PAYS D'ORIGINE: Pologne

LIEU DE NAISSANCE: Brzeg yuy

DATE DE NAISSANCE: 9. février 1902

RELIGION: Israélite

PROFESSION: Commerçant

MOYEN FINANCIER DU PETITIONNAIRE: vingt mille dollars (\$20.000.)

CERTIFICAT DE SANTE: en bonne santé



Je jure d'être soumis à la nationalité haïtienne de renoncer pour toujours à toute autre nationalité, à tout prince étranger, potentat, souverain et Etat, et particulièrement au souverain potentat, Etat duquel je peux, au moment de l'admission à la Nationalité Haïtienne être un citoyen ou sujet.

Je ne suis pas un anarchiste, ni un communiste, ni un polygame, ni un croyant à la polygamie; je suis en bonne santé et ne suis atteint d'aucune maladie contagieuse, et c'est mon intention de bonne foi de devenir un citoyen de la République d'Haïti et de me conformer aux lois haïtiennes. Je suis de bonnes mœurs, je n'ai jamais été condamné à des peines afflictives ou infamantes.

Je certifie que la photographie apposée à l'original duplicata et triplé de cette déclaration d'intention de naturalisation est une réelle photo de moi.

Je jure que cette déclaration d'intention de naturalisation est fidèle à la vérité.

En foi de quoi, j'ai signé cette déclaration comme ci-dessous.

signature:

A. Frankenstein

TRANSMIS PAR LE CONSULAT GENERAL D'HAÏTI A PARIS

PROCÈS-VERBAL DE NATURALISATION DE M. r. Pinkas ROSENTHAL.

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

République d'Haïti

AUJOURD'HUI Samedi trente Mars mil neuf cent quarante à 15 H 30; par devant nous, Pierre F. Elie Consul Général d'Haïti à Bruxelles, soussigné; agissant en vertu du Décret-Loi du 29 Mai 1939, sur la nationalité et en présence des témoins qui ont signé 1°) Mme G. GOULEVANT, majeur, Empl. de commerce de profession, demeurant à Bruxelles et domicilié à Bruxelles de nationalité belge et 2°) Armand PASTEL, majeur, Empl. de commerce de profession, demeurant à Bruxelles et domicilié à Bruxelles, de nationalité belge.

A COMPARU, Mr. Pinkas ROSENTHAL, Diamantaire de profession, demeurant à Anvers, domicilié à Anvers, de nationalité polonaise, lequel nous ayant renouvelé sous la foi du serment son intention de se naturaliser Haïtien et de renoncer à sa nationalité polonaise et ayant rempli toutes les formalités légales prévues par la loi,

A, en présence des témoins soussignés, prêté le serment suivant :

MOI, Pinkas ROSENTHAL, Majeur, Diamantaire de profession, actuellement de nationalité polonaise et ayant toute ma lucidité d'esprit, de ma propre volonté et sans aucune contrainte, je jure devant Dieu et devant les hommes, que je renonce à toutes les prérogatives de mon ancienne nationalité polonaise, que je me mets sous la protection des Lois de la République d'Haïti et que je renonce à toute autre Patrie qu'Haïti.

DONT ACTE. — Fait en trois originaux au Consulat Général d'Haïti à Bruxelles, enregistré au Numéro 38, ce 30è. jour Mars An 1940 au 137. m de l'Indépendance.

APRÈS LECTURE, le Comparant et les témoins ont signé avec nous le présent Procès-Verbal pour servir ce que de droit.

SIGNATURE DU DÉCLARANT :

Pinkas Rosenthal

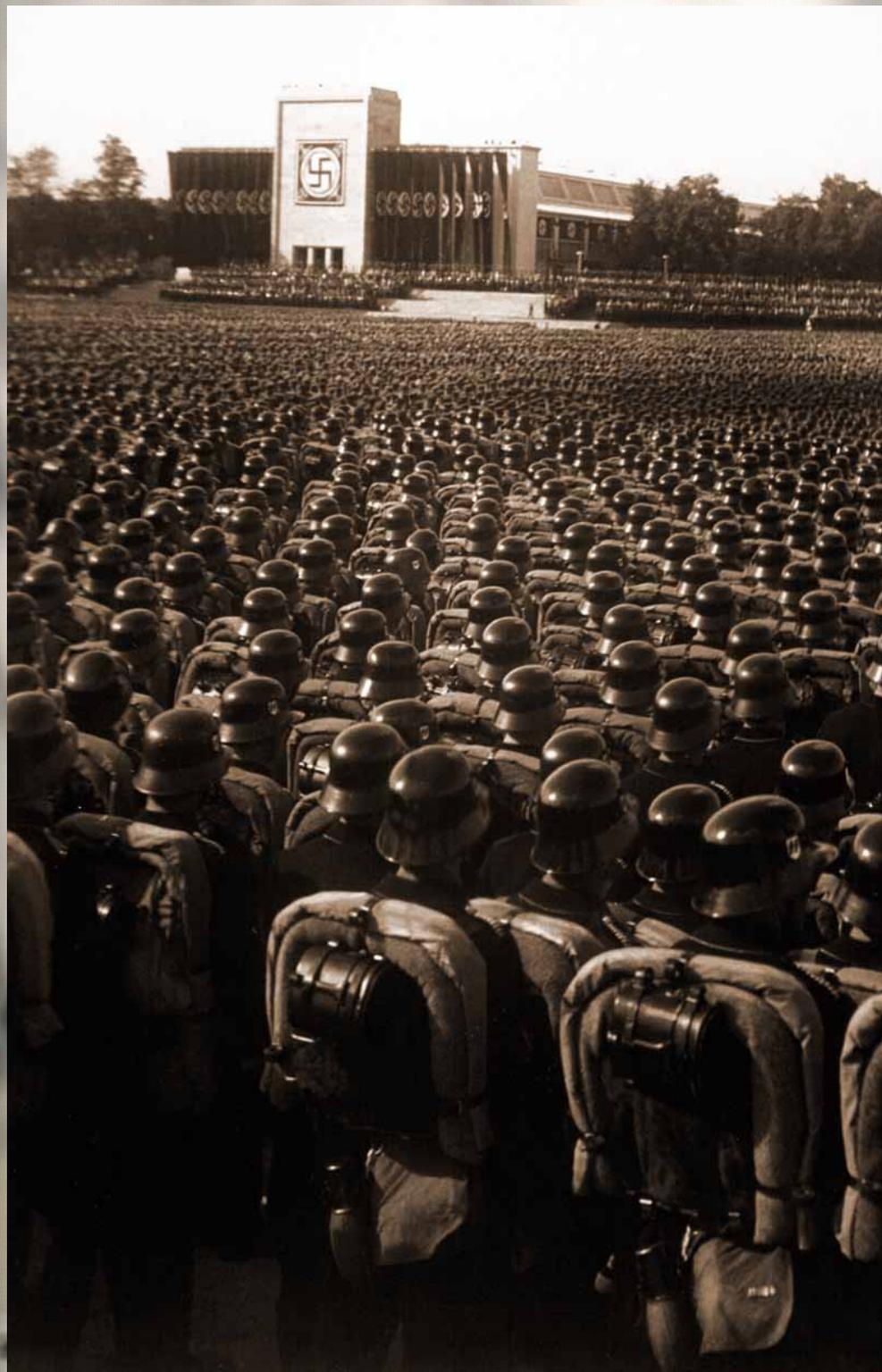
TÉMOINS :

Mme G. Goulevant, Armand Pastel



CONSUL GÉNÉRAL

Bruxelles, le 30 Mars 1940



NOIRS DANS LES CAMPS NAZIS



LA FAMILLE MOHR

Ernst et Auguste Mohr quittèrent Fürth, leur ville de résidence en Allemagne, à la fin de 1938, pour se réfugier en Haïti. Ernst fut arrêté le 10 novembre 1938 lors de la Kristallnacht, puis détenu à Dachau jusqu'à fin décembre. Entre-temps, sa femme Auguste Midas Mohr travailla sans relâche pour obtenir des papiers d'immigration, après avoir appris d'un ami qu'un transit en Haïti était une voie de fuite possible. La famille avait également en possession un affidavit qui les habilitait à entrer aux États-Unis d'Amérique, mais la liste d'attente était longue.

Une fois libéré de Dachau, Ernst quitta l'Allemagne pendant qu'Auguste organisait la fuite de leurs enfants, Bill et Ruth. Elle quitta Fürth en compagnie de ses parents, et tous les trois prirent un train pour le port de Hambourg. Elle y rencontra un ami, le Consul-général haïtien Mr Fouchard, qui délivra les visas à sa famille. De Hambourg, Auguste se rendit ensuite à Anvers pour rencontrer Ernst. Et finalement, tous les quatre, Ernst le père, Auguste la mère, Ruth, 5 ans, et Bill, 3 ans, s'enfuirent pour Haïti, avec seulement quelques dollars en poche. Les Mohr passèrent 32 jours en haute mer, ayant voyagé à bord du SS. Henry Horn de la Horn Line, l'une des compagnies à avoir eu Port-au-Prince comme destination dans son itinéraire. Les parents d'Auguste, Sophie et Lothar Midas, s'enfuirent au Portugal. La jeune sœur d'Auguste fut capturée à Amsterdam, puis déportée à Auschwitz.

Arrivés à Port-au-Prince, le père du Consul-général Fouchard les installa dans une petite maison à Bas Peu-de-Chose. Les Mohr s'habituaient rapidement aux us et coutumes haïtiens. Bill et Ruth se firent des amis et apprirent rapidement le français.

LA FAMILLE ROSENBERG

Originaires de Fürth, en Allemagne, Otto Rosenberg, avocat de formation, sa femme Lilly et ses deux fils Edgar, 13 ans et Harry, 10 ans, firent partie des 14 réfugiés juifs à bord du bateau Claus Horn qui quitta Anvers à destination d'Haïti, après deux escales à Santo Domingo et à Kingston. Les Rosenberg furent des amis de longue date des Mohr en Allemagne. Arrivés à Port-au-Prince en juin 1939, ils habitèrent dans une petite maison du style Gingerbread sise à la rue 4, à Bas Peu-de-Chose, dans la localité de Turgeau. Edgar et Harry fréquentèrent l'institut Alfred Viau et furent de bons élèves. Le séjour des Rosenberg en Haïti prit fin en janvier 1940, quand ils émigrèrent à New York.

LA FAMILLE RUDOLFER

Paul Rudolfer laissa Vienne en mai 1938 afin d'obtenir des visas pour lui-même, sa femme Irma, ses filles Mary, alors âgée de 11-12 ans, et Lillian, 9 ans. La famille entière atteignit Haïti en décembre 1938 ; elle passa par Zürich, Paris, Bordeaux, et après 19 jours en haute mer, elle arriva à Port-au-Prince. Paul aida un ami du nom d'Oscar Burian à venir en Haïti.

La famille Rudolfer resta en Haïti jusqu'en septembre 1939, pour finalement s'installer à San Diego, en Californie. Paul Rudolfer fut l'entraîneur de quatre équipes haïtiennes de football, et ce poste lui permit d'accélérer les formalités d'immigration pour le reste de sa famille. La famille Rudolfer vécut confortablement parmi les familles viennoises du pays.

FAMILLE SANGER

Le couple Josef et Ernestine Sanger, et leur fille Lia, venaient de Danzig, en Pologne. Ils durent en juin 1939 quitter leur terre natale pour échapper aux persécutions des nazis. Incapables d'immigrer sur-le-champ aux États-Unis en raison de la longue politique de livraison de visa, la famille Sanger atterrit à Port-au-Prince. Les Sanger s'installèrent finalement au Cap-Haïtien où ils vécurent pendant sept ans. Le père Josef, médecin de carrière, y pratiqua sa profession. Lia apprit en Haïti le français et le créole haïtien. Lia décrivit ces années comme les plus heureuses de sa vie.

À l'âge de 16 ans, les parents de Lia lui suggérèrent de se rendre aux États-Unis. Elle y obtint un visa d'étudiant de deux ans, et fut placée à l'aide de la *Hebrew Immigrant Aid Society* chez le Dr Morris Mark à North Avondale, dans le Cincinnati.

FAMILLE MEINBERG

Erich et Ruth Meinberg quittèrent Hambourg le 27 octobre 1937, à bord du Combischiff, avec Haïti comme destination. Ce voyage vers Port-au-Prince, qui dura 21 jours, fut entrepris après qu'Erich fût libéré de Dachau avec l'aide de sa sœur, et grâce au consul d'Haïti à Hambourg. Avec chacun 50 Marks en poche, ils devaient rencontrer Otto Mielziner, le père de Ruth, qui prévoyait de rentrer en France. Ils restèrent chez Mielziner, et comme il n'y avait pas de meubles, le couple Meinberg dormit à même le sol pour leur première nuit en Haïti. Erich ne tarda pas à se trouver du travail, et en plus recevait mensuellement 25 dollars de la JDC.

Erich et Ruth furent par la suite rejoints par Walter, le frère d'Erich, sa femme Herta Mayer, et la sœur de Ruth. Accompagnée de sa sœur Erna, Herta se rendit à Hambourg auprès du Consul général d'Haïti

de la ville, Henri Fouchard, afin d'obtenir un visa pour Walter qui, détenu à Buchenwald depuis octobre 1938, fut relâché après trois semaines de détention.

Les frères Meinberg ouvrirent un magasin de mahogany et de sisal au centre-ville de Port-au-Prince. De son côté, Herta, qui était modeste, habillait la haute société haïtienne, en attendant l'ouverture du magasin de son mari Walter et son frère Erich.

Erich et Ruth Meinberg donnèrent naissance à une fille, Anita, et divorcèrent peu de temps après. Erich se remaria, et sa seconde femme Trudy plaça Anita à l'Union School en 1949. Anita quitta Haïti en 1956 pour Clearwater, en Floride, où elle termina ses études secondaires. Anita passait ses vacances d'été à visiter alternativement son père en Haïti ou sa mère en Europe, où cette dernière retourna après son divorce. Le dernier voyage d'Anita en Haïti remonte à 1984.

Walter et Herta Meinberg eurent également une fille, Eva, qui naquit à Port-au-Prince le 23 août 1943. Elle quitta sa terre natale en 1958 pour les États-Unis. Walter et Herta se rendirent en Israël en 1976, un an après leur fille.

FAMILLE HAMBURGER

Cette famille juive prit la fuite de Berlin pour se réfugier en Haïti en 1939. Ruth Hamburger avait 2 ans quand elle s'installa à la rue Trois avec ses parents, sa grand-mère et un oncle. En 1946, la famille Hamburger s'envola pour les États-Unis via Miami, pour s'installer à New York et finalement à Vineland, dans le New Jersey. Elle vécut donc en Haïti durant sept ans.

KURT GEORG ANTON FISCHER

Né à Vienne le 16 décembre 1908, Kurt Fisher se réfugia en Haïti en 1938, et ne tarda pas à devenir une des personnalités les plus marquantes du pays. Il fonda à la rue du Quai, dans le centre-ville de Port-au-Prince, une maison de commerce spécialisée dans l'exportation de l'artisanat haïtien, et fut partant l'un des pionniers de sa promotion sur le marché international. Il fut également directeur de la section d'archéologie du Musée du peuple haïtien, devenu musée national puis MUPANAH, ainsi que membre de la société haïtienne d'histoire et de géographie. Fischer appliqua pour la nationalité haïtienne, et il l'obtint le 5 octobre 1950.

MAX FUSSMAN

Juif polonais, Max Fussman fut le second époux de la compositrice haïtienne Lina Mathon Blanchet. Il demanda la nationalité haïtienne par devant le tribunal civil de Port-au-Prince, laquelle lui fut attribuée le 31 octobre 1945. Max Fussman fut parmi les pionniers de l'exportation de la pite en Haïti. Il mourut subitement le 10 avril 1947, et ses obsèques eurent lieu selon le rite israélien le lendemain de son décès.



OTTO SALZMANN

Otto Salzmman est lui-même le narrateur de son périple vers Haïti à travers son pamphlet autobiographique intitulé « From Austria to Haiti. A true short story by Otto Salzmman. » (*D'Autriche à Haïti. Une vraie et courte histoire par Otto Salzmman*).

L'histoire débuta dans la soirée du 10 novembre 1938 quand le père de Salzmman fut parmi les Juifs de Vienne, arrêtés après qu'un Juif ait assassiné la veille un diplomate allemand à Paris. Sur demande de sa mère qui apprit trois jours plus tard que son mari avait été envoyé à Dachau, il décida de quitter sa terre natale. Il avait 21 ans.

Avec son oncle Schlomo, âgé de 45 ans, il décida de s'enfuir pour la Suisse dans la soirée du 18 novembre 1938, en traversant clandestinement la frontière germano-suisse. Ils devaient se rendre par train à Lörrach, en Allemagne, puis à Riehen, en Suisse, pour finalement atteindre Bâle et demander asile au Jewish Refugee Committee de la place. Seuls deux pays accueillait les Juifs : la ville de Shanghai en Chine, et Haïti. Otto avait deux frères déjà installés en Haïti, et ces derniers purent obtenir la libération de leur père grâce à l'envoi de visas permettant à leurs parents de les rejoindre dans cette île de la Caraïbe.

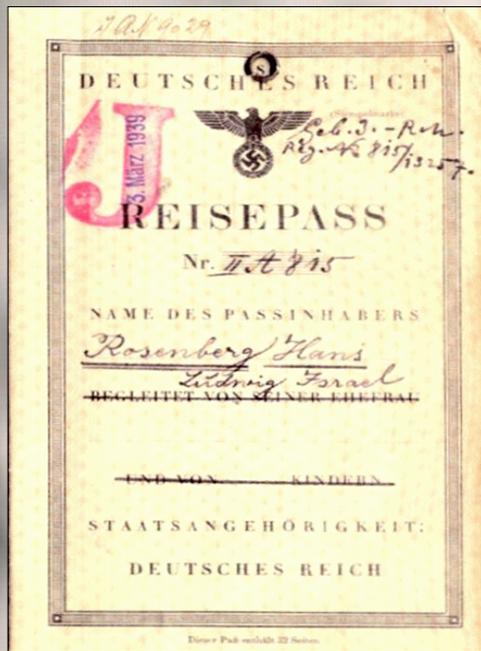
Otto obtient son visa haïtien en octobre 1939, 3 mois après l'arrivée de ses parents en Haïti, en juillet 1939. Grâce à ce permis de séjour, il put obtenir un passeport allemand dans lequel furent mentionnés son origine ethnique avec un grand J (pour Jude) inscrit sur son passeport, et le prénom Israël ajouté au nom de tous les Juifs allemands. Sa tante paternelle Rosa et son mari furent arrêtés par les Nazis, alors qu'ils tentaient de traverser la frontière germano-suisse ; son oncle maternel Alfred Glanz et sa femme eurent le même sort après s'être réfugiés en Pologne. Les deux couples périrent probablement à Auschwitz, puisqu'ils ne donnèrent aucun signe de vie.

Après de nombreuses péripéties, Otto Salzmman et son oncle Schlomo arrivèrent à Bâle, et furent logés dans le camp de réfugiés Casino du comité juif. Neuf mois plus tard, ils obtinrent des billets de train pour Genève puis l'Italie, où ils devaient monter à bord du navire Fergilio de la Grace Line, à destination d'Haïti via Panama. Mais arrivé dans les eaux françaises, le navire fut arrêté et les porteurs de passeports Allemands furent déclarés prisonniers de guerre par le gouvernement français. Le navire fut alors dirigé vers Marseille, puis les Allemands furent internés dans le camp Les Milles, à Aix-en-Provence.

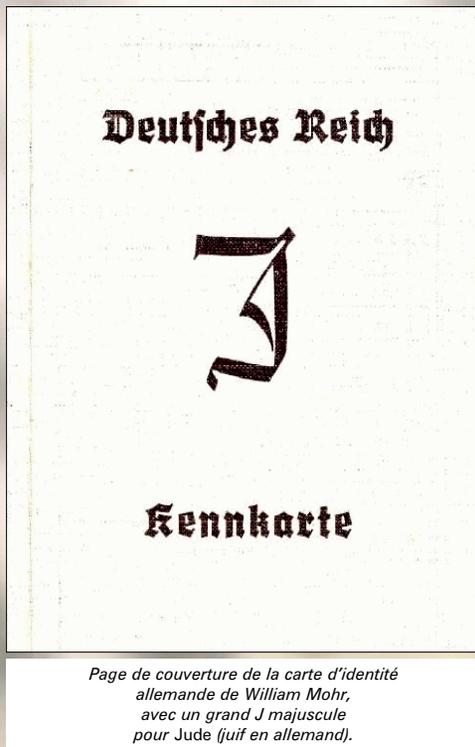
Deux semaines après leur détention, les Juifs allemands furent finalement libérés pour emprunter la destination de leur choix. Ils furent ramenés à Genève pour reprendre l'itinéraire de départ, en direction de Colon au Panama.

Entre-temps le visa haïtien d'Otto expira, et son renouvellement devait durer deux semaines. Il se trouva un travail chez un barbier de la zone militaire américaine, attendant le jour de son départ vers Haïti. Otto et son oncle Schlomo arrivèrent à destination le 6 février 1940, accueillis par ses parents, ses frères et leurs femmes. Otto ouvrit avec un de ses frères une boutique qui fut très rentable. L'oncle Schlomo émigra par la suite vers Israël.

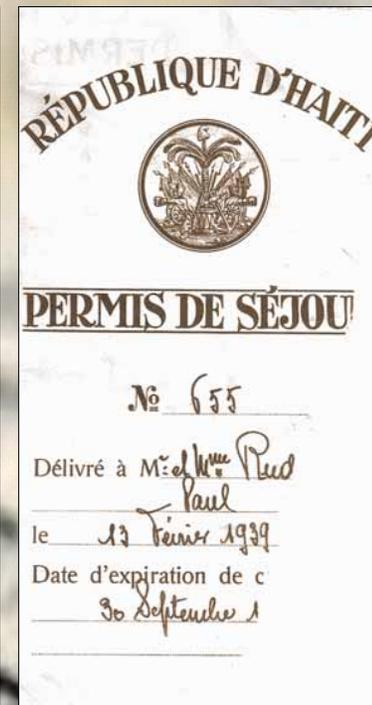
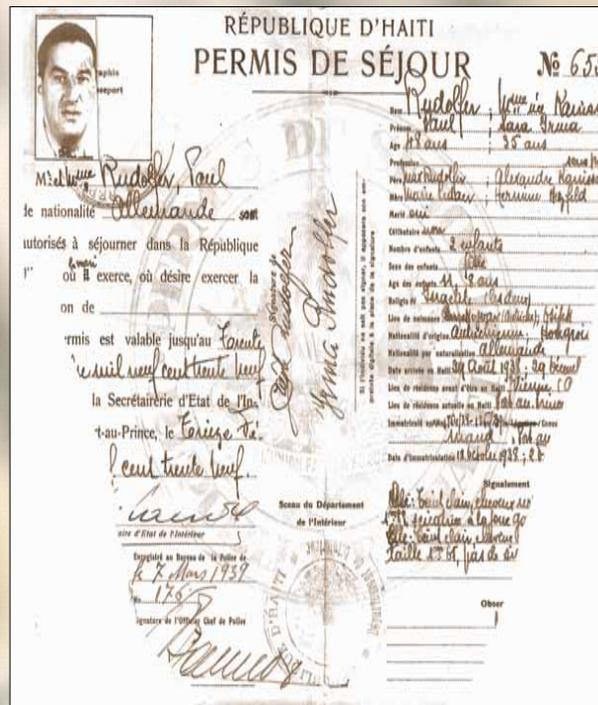




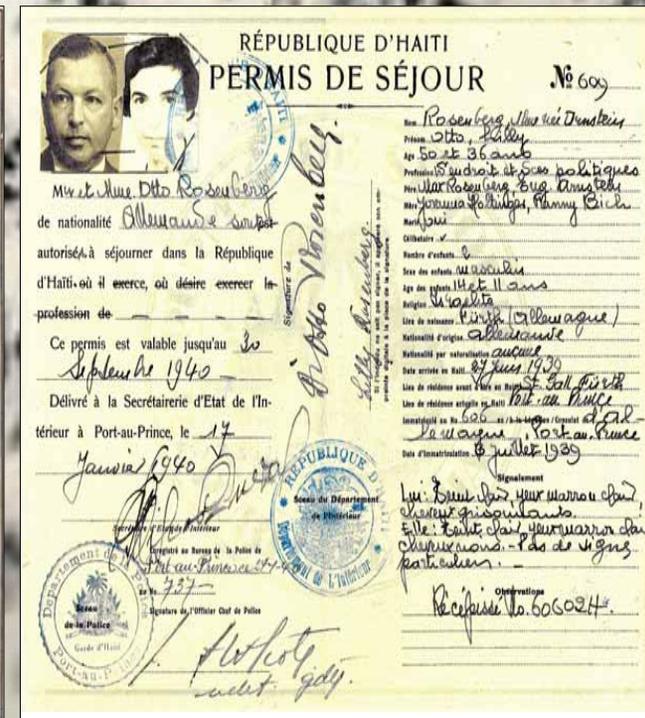
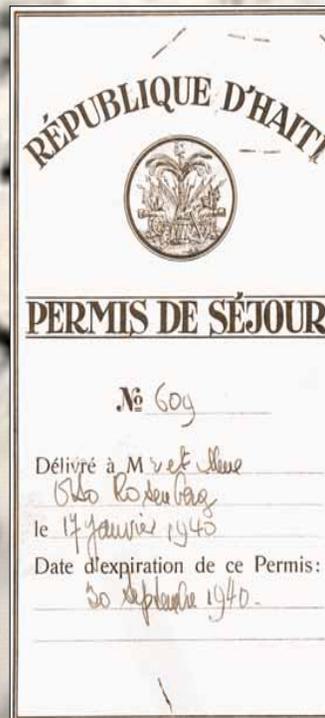
Page de garde du passeport allemand de Harry Rosenberg, avec le grand J en rouge et le prénom Israël ajouté. (Courtoisie d'Harry et Edgar Rosenberg.)



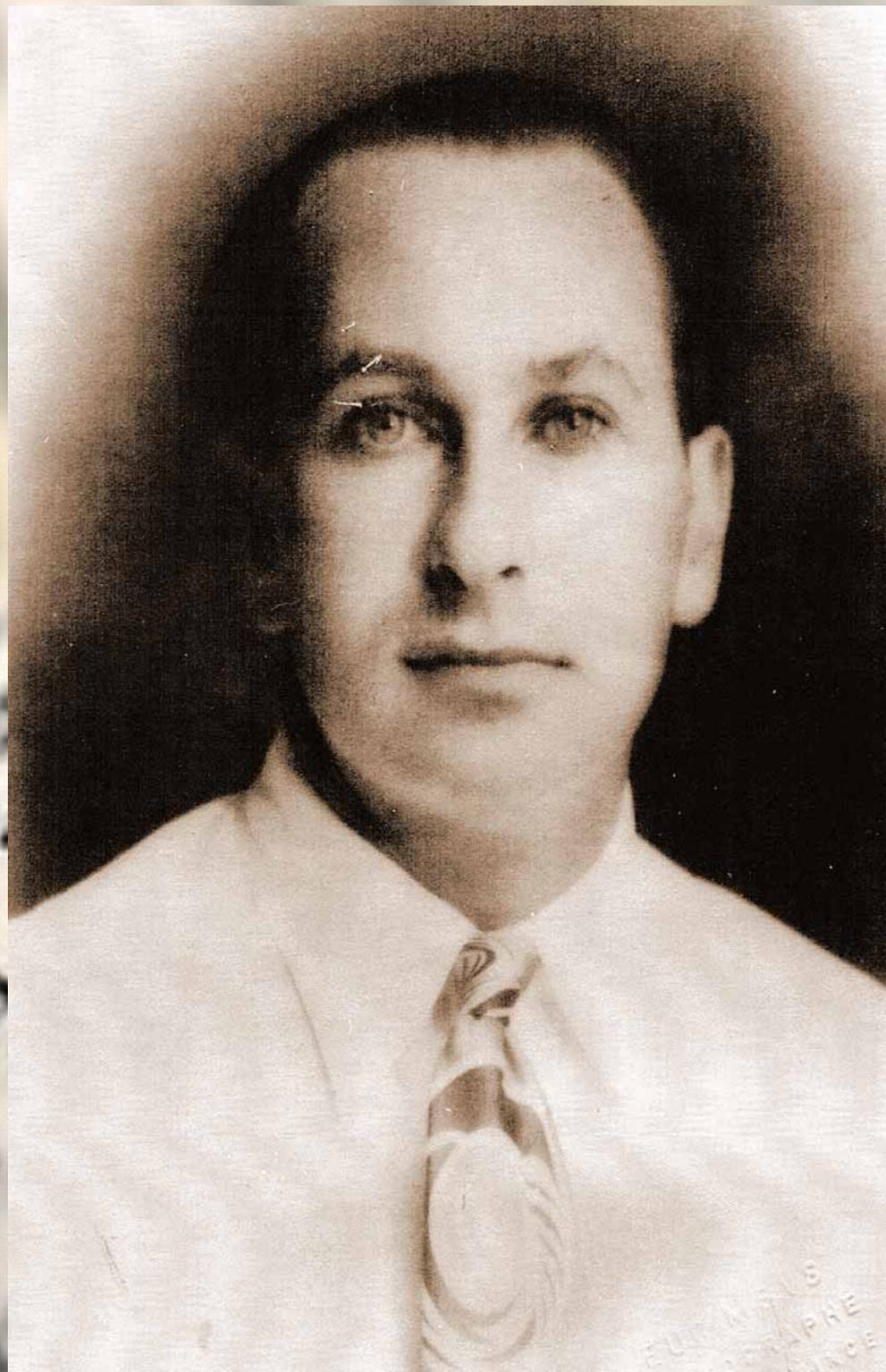
Page de couverture de la carte d'identité allemande de William Mohr, avec un grand J majuscule pour Jude (juif en allemand).



Les passagers juifs du S.S. Claus Horn, à destination d'Haïti, parmi lesquels la famille Rosenberg. (Courtoisie d'Harry et Edgar Rosenberg.)



Exemples de permis de séjour. (Courtoisie de Haiti Holocaust.)



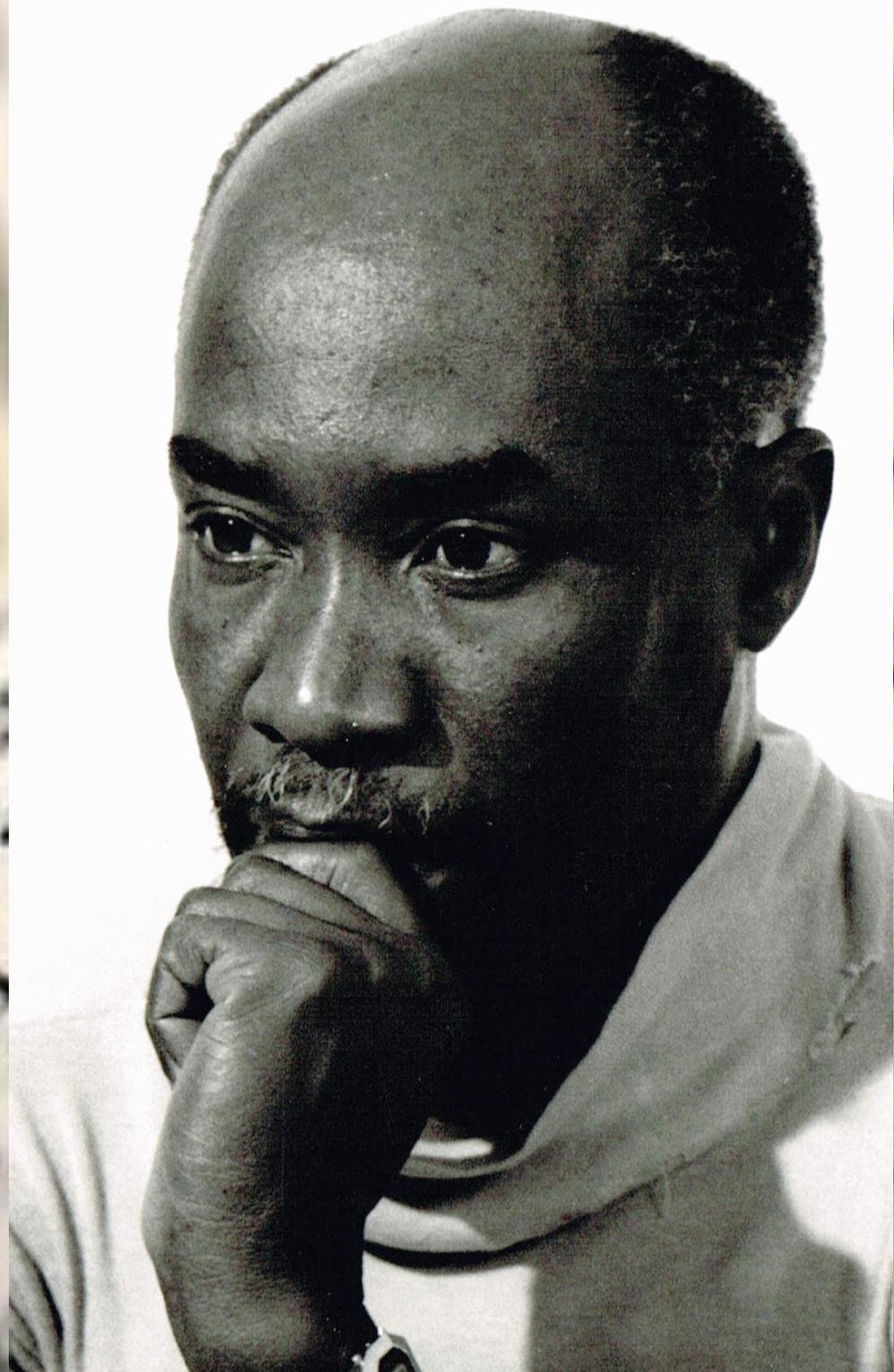
JUIFS ET HAÏTIENS, UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN

Le 14 décembre 2008, Gérard Étienne, un grand intellectuel québécois d'origine haïtienne, un symbole de la lutte anti-duvalériste, s'éteignait paisiblement à Montréal. Emprisonné pour sa participation à un complot contre le régime de François Duvalier, son amour pour la liberté et pour la démocratie le força à fuir la dictature duvalériste pour s'installer au Québec, sa nouvelle terre d'exil où il se convertit, par amour, au Judaïsme. Cet homme d'exception a sans doute incarné, de la manière la plus achevée, cette communauté de destin qui lie les Juifs et les Haïtiens. Plus encore, en fusionnant ses identités juive et haïtienne, Gérard Étienne rappelait aux deux communautés l'urgence et l'importance de rester unies et solidaires.

13 mois plus tard, le 12 janvier 2010, un séisme meurtrier dévastait la République d'Haïti, « Terre des hautes montagnes ». Un tremblement de terre particulièrement dévastateur fauchait des milliers de vies et effaçait des quartiers entiers de la capitale Port au Prince.

Cette tragédie donnera un éclat particulier au message et au témoignage de feu Gérard Étienne. Fidèle à la mémoire de ce grand intellectuel, la communauté juive de Montréal s'est mobilisée dès les premières heures afin de soutenir ce peuple meurtri, lui manifester sa fraternelle solidarité et rendre la pareille à ce peuple généreux qui a toujours répondu présent quand les Juifs, broyés par l'histoire, sollicitaient leur soutien.

Respectueuse de l'héritage de Gérard Étienne, cette exposition rend hommage au peuple haïtien en mentionnant : « qu'en refusant les lâchetés du silence et de l'aveuglement et en acceptant d'offrir l'asile à des gens en détresse, Haïti, redonnait au mot solidarité ses lettres de noblesse ».





ALEPH

CENTRE D'ÉTUDES JUIVES
CONTEMPORAINES
dirigé par SONIA SARAH LIPSIC

Être Noir, Juif orthodoxe, Haïtien et Québécois : hommage à Gérard Etienne (1936-2008)



En partenariat avec les Amis Canadiens
de l'Université de Bar Ilan

Avec la collaboration du Centre International de Documentation
et d'Information Haïtienne, Caribéenne et Afro-Canadienne

Lundi 29 avril 2013
de 19h à 21h

Dr **Simone Grosmann**, Université Bar Ilan (Israël)
Dr **Henri Paratte**, Université Acadia (Nouvelle Ecosse)
Dr **Simon Harel**, Université de Montréal
Franz Voltaire, directeur du Centre International de Documentation
et d'Information Haïtienne, Caribéenne et Afro-Canadienne
Natania Etienne, éditrice
Thélyson Orelie, poète
Thibault Jacquot-Paratte, slameur
Damian Nisenson, saxophoniste
Modération : Dr **Sonia Sarah Lipsic**

ALEPH, 1 CARRÉ CUMMINGS (SALLE GELBER)
(5151 CÔTE SAINTE CATHERINE, MONTRÉAL)
ENTRÉE 7\$

RENSEIGNEMENT: 514. 733.4998 POSTE 3151

WWW.CSUQ.ORG

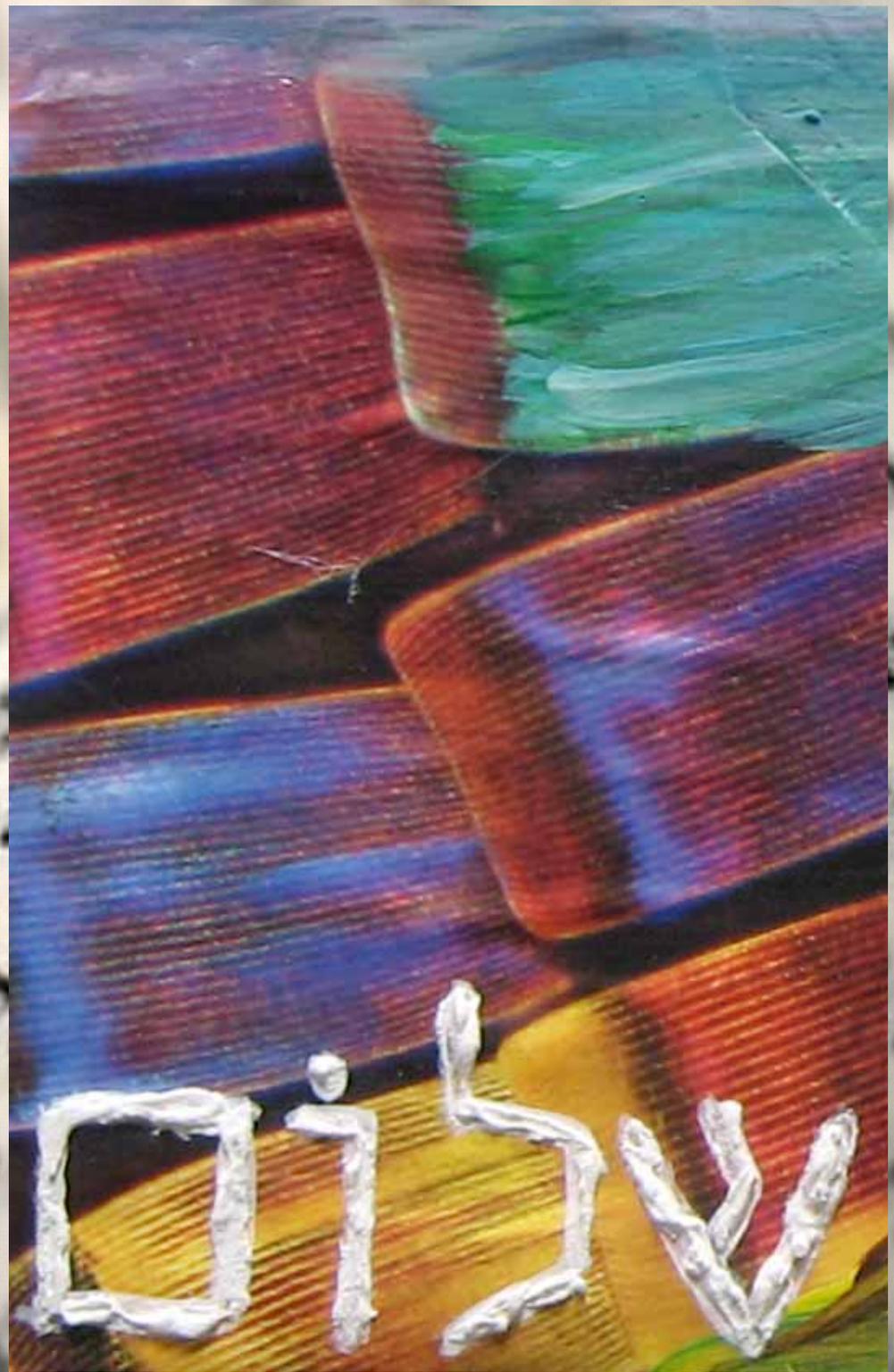


Canadian Friends of
Bar-Ilan University



COMMUNAUTÉ SÉPHARADE
unifiée du Québec





June 27, 1941.

Son Excellence
Monsieur Elie Lescot,
Président de la République d'Haiti,
Port-au-Prince.

Dear Mr. President Lescot:

For the past several weeks I have been in Haiti at the request of my organization, the American Jewish Joint Distribution Committee, in order to study the conditions of the European refugees who we are assisting and who now reside here. I have had the occasion to speak to members of your Government and to many of your citizens, and have learned of the hospitality and the kindness that has been shown to the refugees in Haiti.

I had hoped to have the opportunity to be presented to you so that I could thank you in the name of the American Jewish Joint Distribution Committee for the many favours you have so generously given to these people. Since this has not been possible, I desire to use this mean to offer you the heart-felt thanks of my organization. Upon my return to New York I shall be only too pleased to be able to report these matters in their most favorable light.

We are all everlastingly grateful for the humanness, tolerance and helpfulness you have shown to the refugees in Haiti.

Sincerely yours,

Manuel Siegel
Representing the American
Jewish Joint Distribution
Committee, Inc., New York.

Joseph Goldstein
Representing the
Joint Relief Committee
of Haiti, Port-au-Prince.



REFUSER L'ORDRE DES CHOSES ET LA FATALITÉ

Cette exposition porte sur la coopération et l'amitié entre deux communautés de destin. Elle évoque une page d'histoire oubliée, celle des actions posées par le gouvernement d'Haïti pour sauver des Juifs de la barbarie nazie.

Cette page d'histoire méconnue de la première république noire, méritait d'être révélée au plus grand nombre. En effet, dès 1938 et pendant plusieurs années, le gouvernement d'Haïti délivra passeports, sauf-conduits et permis d'établissement à plusieurs centaines de juifs qui, cherchant à fuir le régime national-socialiste et les lois raciales, trouvèrent en terre Haïtienne, un havre de paix pour se reconstruire et mener une vie de dignité et de liberté. De par son action, le gouvernement de la Perle des Antilles refusa l'ordre des choses et la fatalité, et par sa conduite désintéressée, s'est employé à améliorer le sort de ses semblables et fait montre d'amour et de solidarité envers une communauté en danger de mort.

Janvier 2010. Haïti fait face à l'une des pires catastrophes naturelles de son histoire avec un séisme qui détruisit la quasi totalité de ses infrastructures et de ses habitations. Dans les premiers jours qui suivirent cette catastrophe, la communauté juive de Montréal, dans un élan de solidarité sans précédent, se mobilisa et recueillit en soixante douze heures plus d'un million de dollars pour parer aux besoins multiples et pressants du peuple d'Haïti. Il en a été de même de l'hôpital général juif de Montréal qui fut l'une des premières institutions de santé à déployer sur place un hôpital de campagne et envoya ses équipes de médecins et infirmiers urgentistes. Cet élan de solidarité et de coopération, déployé par la communauté juive de Montréal, se poursuivit bien au-delà des premiers mois de la reconstruction d'Haïti et prit plusieurs formes : envoi de containers de vêtements, manifestations artistiques et culturelles, projets scolaires, transfert d'expertise.

Cette exposition, en mettant l'accent sur la coopération, la solidarité et la paix entre Haïtiens et Juifs, rend hommage à ces deux peuples qui, chacun à sa manière, firent preuve d'humanité L'UN POUR L'AUTRE, et ont contribué à la réparation du monde, son *Tikun Olam* ; mot humble et glorieux qui dit le double refus de l'ordre des choses et de la fatalité.

